

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

Appel public à candidature pour la désignation d'une personnalité extérieure membre du conseil d'administration : un représentant des organisations syndicales représentatives des salariés

Séance du 17 novembre 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 25 des statuts de l'Université prévoit, en application de l'article L. 712-3 du code de l'éducation, que le conseil d'administration est composé notamment de huit personnalités extérieures parmi lesquelles un ou une représentante des organisations syndicales représentatives des salariés.

L'Université ne se limite pas à sa mission académique, elle est aussi un employeur important. La représentation des organisations syndicales de salariés au sein du conseil d'administration permet ainsi d'apporter une perspective sociale complémentaire sur des sujets comme la gestion des ressources humaines, les politiques de recrutement, la précarité des contractuels ou l'amélioration des conditions de travail.

Les deux précédents appels à candidatures adoptés par délibérations des 20 septembre 2024 et 10 février 2025 et pour pouvoir à ce siège étant resté infructueux, il est proposé au conseil d'administration de renouveler la publication à ce titre. Une représentation complète au conseil d'administration participe en effet à la légitimité des décisions prises.

Dans ces conditions, le conseil d'administration doit¹ lancer un nouvel appel public à candidatures en ajustant le calendrier. A noter que compte tenu du principe de parité obligatoire pour le collège des personnalités extérieures, actuellement composé de quatre femmes et trois hommes, seules les candidatures d'homme pourront être admises.

Proposition d'un premier appel à candidatures :

- > Approuvé en conseil d'administration du 17 novembre 2025 :
 - Date limite de dépôt de candidatures : le 22 janvier 2026, 17h00, en vue d'une désignation en conseil d'administration du 2 février 2026
 - A minima, publication sur le site Internet de l'Université, les réseaux sociaux et, tout moyen de communication jugé approprié.

Proposition d'un second appel à candidatures (si premier appel infructueux) :

- > Approuvé en conseil d'administration du 17 novembre 2025 :
 - Date limite de dépôt de candidatures : le 16 avril 2026, 17h00, en vue d'une désignation en conseil d'administration du 27 avril 2026
 - A minima, publication sur le site Internet de l'Université, les réseaux sociaux et, tout moyen de communication jugé approprié.

Propositions de délibération et d'appel à candidature joints.

¹ Article D. 719-47-5 du code de l'éducation : « Si les candidatures recueillies après un premier appel à candidatures ne permettent pas de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein des personnalités extérieures du conseil d'administration de l'université, un nouvel appel à candidatures est organisé »

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Délibération n° 2025-11-17-5-2 du 17 novembre 2025
relative au renouvellement de l'appel public à
candidatures pour la désignation d'une personnalité
extérieure membre du conseil administration : un
représentant d'une organisation syndicale de salariés**

Séance du 17 novembre 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3, et ses articles D. 719-41 et suivants,

Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment ses articles 25 et 36,

Considérant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposant le respect du principe de parité entre les femmes et les hommes au sein du collège des personnalités extérieures du conseil d'administration ; que, sur les sept sièges de personnalités extérieures déjà pourvus, quatre sont déjà occupés par des femmes ; qu'il y a lieu, afin d'assurer le respect d'une stricte parité, que le présent appel à candidatures vise à pourvoir le siège par une personnalité de sexe masculin,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec n voix pour, n voix contre, n abstentions ou à l'unanimité,

APPROUVE l'appel public à candidatures, joint en annexe, d'une personnalité extérieure de sexe masculin représentant d'une organisation syndicale de salariés pour exercer le mandat de membre du conseil d'administration de La Rochelle Université pour la durée du mandat restant à courir.

Cet appel à candidatures fera l'objet, a minima, d'une publication sur le site Internet de l'Université, sur ses réseaux sociaux institutionnels, ainsi que, le cas échéant, par tout autre moyen de communication jugé approprié afin d'en assurer la plus large diffusion.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au jeudi 22 janvier 2026 à 17h00.

Si ce premier appel à candidatures est infructueux, un second appel à candidatures est immédiatement diffusé dans les mêmes termes. La date limite de dépôt des candidatures pour ce second appel est fixée au jeudi 16 avril 2026 à 17h00.

Fait à La Rochelle, le 17 novembre 2025.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur, chancelier des universités, le

Avis d'appel public à candidatures d'une personnalité extérieure de sexe masculin représentant d'une organisation syndicale représentative des salariés pour exercer le mandat de membre du conseil d'administration de La Rochelle Université

Du fait de la vacance d'un siège, La Rochelle Université doit, en application des dispositions du code de l'éducation et de l'article 25 et 36 de ses statuts, procéder à la désignation d'une personnalité extérieure qui sera amenée à siéger au sein de son conseil d'administration :

> Un représentant d'une organisation syndicale représentative des salariés.

Cette personnalité, *obligatoirement de sexe masculin*, exercera son mandat pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à la désignation de la prochaine présidente ou président de l'Université, à compter du 20 janvier 2029.

La Rochelle Université recherche une personnalité prête à encourager son développement, souhaitant s'investir dans les projets d'une université ancrée dans son territoire et reconnue pour la qualité de son enseignement et de sa recherche pluridisciplinaire, une université en pleine mutation pour s'adapter aux nouveaux défis sociaux et s'ouvrant aux perspectives européennes et internationales.

Les candidatures sont à adresser au plus tard **le jeudi 22 janvier 2026 à 17h00** par voie postale ou électronique à :

Monsieur le Président de La Rochelle Université
La Rochelle Université
23 avenue Albert Einstein – BP 33060
17031 La Rochelle
contact-dajs@univ-lr.fr

Le dossier de candidature est constitué :

- > d'une déclaration de candidature signée sur papier libre,
- > d'une lettre de motivation (1 page recto),
- > d'un *curriculum vitae*,
- > de la copie d'une pièce d'identité,
- > d'un justificatif de l'exercice d'un mandat au sein d'une organisation syndicale représentative de salarié et de la capacité à représenter cet organisme,
- > des coordonnées du candidat : adresse, messagerie électronique et téléphone.